



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1^{ère} réunion de 2025

Séance du 27 mars 2025

Délibération

PV n° 10

Objet : Réhabilitation du centre d'incendie et de secours d'Aix en Othe

Date de convocation :
14 mars 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 13

*Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Philippe PICHERY,
Jean-Louis OUDIN, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 9

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Sonia MEIRHAEGHE.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Didier LEPRINCE, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel, il a été acté la nécessité de réhabiliter le centre de secours d'Aix en Othe (CASDIS du 7 décembre 2021 et 6 décembre 2022).

Un premier marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 3 janvier 2022.

Après 2 ans d'étude, face au manque de réactivité de l'architecte (absence d'interlocuteur, difficulté structurelle du cabinet) et face aux incertitudes sur le marché et sur les estimations techniques et financières, il a été décidé de classer sans suite le marché de travaux et de mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre.

Au vu du montant de travaux envisagé, il est apparu nécessaire de revoir ce projet et de relancer une nouvelle étude.

En lien avec la Mairie et la Communauté de Communes, une réflexion a été entamée sur l'opportunité de réhabiliter le site existant ou d'envisager une reconstruction sur un autre terrain de la commune d'Aix en Othe.

Lors de la séance du 20 juin 2024, le CASDIS a validé l'arrêt du projet initial et le lancement d'une étude.

Le conseil municipal d'AIX VILLEMAUR PALIS a délibéré le 18 novembre 2024 en vue de céder à l'euro symbolique un terrain de 3000 m² environ sur les parcelles cadastrées AC 615 et AC 612, rue du Docteur Georgel à proximité du Collège et du COSEC.

Ce terrain idéalement situé pour la desserte des secours répond aux besoins du SDIS et un géomètre a été missionné en vue de la réalisation d'un acte de vente.

Afin de mener le projet de construction (élaboration du programme fonctionnel puis marché de maîtrise d'œuvre et marché de travaux), il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage à la SIABA.

Estimée à 35 000 euros hors taxes, cette assistance permettra de définir au mieux le projet afin de respecter les délais et les enveloppes financières allouées mais également de procéder à des recherches de subventions.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par le SDIS, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, du terrain proposé par la commune d'AIX VILLEMAUR PALIS ;

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié d'acquisition et tout document afférent à la présente décision ;

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour une enveloppe financière estimée à 35 000 euros hors taxe.

02 AVR. 2025

Fait le

Votes pour : 13

*Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON,
Marie-Noëlle RIGOLLOT.*

*Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI,
Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier
GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Philippe
PICHERY, Jean-Louis OUDIN, Denis POTTIER,
Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY